



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/2156

Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon/Musée des beaux-arts et l'association C'Possible pour la mise en place de projets d'inclusion à destination de jeunes en décrochage scolaire

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 15 DÉCEMBRE 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 20 DECEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 8 DECEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 23 DECEMBRE 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme LEGER (pouvoir à M. PRIETO), M. CHIHI (pouvoir à Mme DUBOT), M. GIRAUD (pouvoir à Mme RUNEL), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/2156 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT
ENTRE LA VILLE DE LYON/MUSEE DES BEAUX-ARTS ET
L'ASSOCIATION C'POSSIBLE POUR LA MISE EN PLACE
DE PROJETS D'INCLUSION A DESTINATION DE JEUNES
EN DECROCHAGE SCOLAIRE (DIRECTION DES
AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 28 novembre 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'association C'POSSIBLE a pour objet de contribuer à l'insertion des élèves de collège et de lycées professionnels et technologiques dans le monde professionnel et la société en général.

Partenaire de l'Académie de Paris avec laquelle elle a conclu, le 26 juin 2014, une convention d'une durée de 5 ans, l'association propose des interventions assurées par un réseau de bénévoles.

Ces interventions qui, peuvent prendre la forme de cours ou de rencontres, sont définies en étroite collaboration avec les chefs d'établissements scolaires concernés et relèvent de trois champs principaux : l'entreprise, la culture et les valeurs.

Le Musée des beaux-arts met en place une politique d'accueil des groupes scolaires de tous horizons et développe des projets spécifiques, permettant de faire venir au musée les élèves potentiellement les plus éloignés de la culture, quelles qu'en soient les raisons.

L'association C'POSSIBLE et le Musée des beaux-arts s'associent depuis 2020 afin de promouvoir ensemble un accès plus large au monde de la culture, notamment les élèves de collèges et lycées en situation de décrochage scolaire. L'association et le musée souhaitent reconduire leur partenariat sur l'année scolaire 2022-2023.

Dans le cadre de ce partenariat, l'association assure le lien entre les établissements scolaires intéressés et le Musée des beaux-arts et développe des actions spécifiques avec les professeurs associés afin de faire découvrir le musée aux élèves : visites, rencontres avec des professionnels du musée, interventions hors les murs dans les établissements partenaires.

Les interventions assurées par l'équipe du musée concernent les expositions en cours et les collections permanentes, les métiers pratiqués au musée notamment.

Les visites guidées programmées au musée doivent faire l'objet d'une réservation et peuvent être payées par l'établissement scolaire, avec le Pass Culture.

Les rencontres professionnelles organisées au musée dans le cadre du partenariat par l'intermédiaire de l'association sont proposées gratuitement, à concurrence de 6 sur une année scolaire et selon un calendrier en lien avec l'année scolaire 2022-2023.

La convention jointe au présent rapport formalise les conditions de ce partenariat.

Vu ladite convention ;

Ouï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- La convention établie entre l'association C'Possible et la Ville de Lyon/Musée des beaux-arts pour la mise en place de projets d'inclusion à destination des jeunes en décrochage scolaire est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et tout document afférent et à l'exécuter.
- 3- L'exonération des droits d'entrée au Musée des beaux-arts, par dérogation à la délibération N° 2022/2039 du 10 novembre 2022 dans le cadre de ce partenariat est approuvée.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET